



CONSEIL D'ADMINISTRATION REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 26/02/2020

L'an deux mille vingt le mercredi vingt-six février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de M. Christian Dézalos, Président.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n° 6 - Modalités de versement de la prime de fin d'année et de l'indemnité de formation

Présents :

M DEZALOS **Maire**

Mme MANDEIX **Vice-présidente**

Mme JOURNE-LHERISSON, Mme LEBEAU **Adjointes**

M JACQUIN, Mme LABADIE, Mme LASSORT, Mme PERTHUIS **Conseillers Municipaux**

M BAQUÉ, Mme COUSINET, Mme JUILLIA, Mme MAHAIE, Mme RYCKWAERT **Désignés**

Absents excusés :

M OURABAH (absent excusé), M DUMON (absent excusé), Mme MENDES (absente excusée), Mme MEYRAT (absente excusée)

Nombre de membres afférents au Conseil :	017
Nombre de membres en exercice :	017
Nombre de membres présents :	013
Nombre de procurations :	00

Rapporteur : **Mme Colette Ryckwaert**

RH N° 2020 - 30 - 006

I - Exposés des motifs

Afin de faciliter le paiement des indemnités de formation des assistantes maternelles de la crèche familiale et de leur prime de fin d'année,

Afin de mieux répartir ces éléments de rémunération sur l'année civile,

Il est proposé aux membres du conseil d'administration de retenir les modalités de paiement suivantes :

1. Versement de l'indemnité de formation en juin sur la base des 12 derniers mois,
2. Versement de la prime de fin d'année en novembre.

II - Considérants et références juridiques

Considérant la demande des assistantes maternelles,

Vu la délibération n°2019-27-001 du 16 juillet 2019,

Le conseil d'administration, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE de :

DIRE : que les modalités de paiement de la prime de fin d'année et de l'indemnité de formation seront versées de la façon suivante :

3. Versement de l'indemnité de formation en juin sur la base des 12 derniers mois,
4. Versement de la prime de fin d'année en novembre.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil d'administration,

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Mme Nicole PERTHUIS

SIGNE

M. Christian Dézalos